

NOTICE PRODUIT

Sikagard® Katymper Piscine

Enduit type silico-marbreux hydrofuge et esthétique pour piscines et bassins

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Mortier prêt à l'emploi, teinté dans la masse assurant le complément d'imperméabilisation de la structure étanche des piscines.

DOMAINES D'APPLICATION

- Béton armé
- Béton projeté
- Structures armées étanches en blocs à bancher

CARACTÉRISTIQUES / AVANTAGES

- Prêt à l'emploi
- Revêtement esthétique, imperméable et durable
- Adaptable à toutes formes de piscines
- Variété de coloris

DESCRIPTION DU PRODUIT

Base chimique	Ciment, charges silico-calcaires, colorants minéraux, adjuvants spécifiques.
Conditionnement	Sac de 25 kg – Palette de 48 sacs.
Aspect / Couleur	Blanc, bleu, gris, gris anthracite, ivoire. Se reporter au nuancier Sikagard® Katymper Piscine .
Durée de Conservation	18 mois dans son emballage d'origine non entamé.
Conditions de Stockage	A l'abri de l'humidité. Stocker les sacs de Sikagard® Katymper Piscine à l'ombre et au frais avant l'application.
Résistance en Compression	environ 15 MPa
Module d'Elasticité à la Compression	environ 9000 MPa
Résistance à la Flexion	environ 3,5 MPa
Adhérence par Traction directe	environ 1,1 MPa
Consommation	▪ Gobetis : 1,5 kg/m ² (un sac de 25 kg de Sikagard® Katymper Piscine pour environ 16 m ²)

- **Enduit** : 12 à 14 kg /m² pour 8 mm d'épaisseur (un sac de 25 kg de **Sikagard® Katymper Piscine** pour environ 2 m²).

Température de l'Air Ambiant	de + 5 à + 30°C Par temps chaud, il est recommandé de travailler par température descendante (fin d'après-midi ou soirée), afin de limiter les échanges gazeux pouvant être provoqués par le réchauffement du support. Eviter de travailler par temps très chaud, ensoleillement direct et/ou vent sec, afin d'éviter la dessiccation, le grillage et la fissuration du revêtement. Attention au phénomène d'efflorescence par carbonatation du revêtement pouvant se produire en cas d'application et de début de durcissement par température inférieure à 8°C et par forte hygrométrie. Application en période de pollinisation de la végétation environnante : protéger le revêtement en cours de mise en œuvre pour éviter sa contamination par les pollens (risque de formation de taches).
Température du Support	de +5°C à + 30°C
Densité du Mortier frais	environ 1,7

VALEURS DE BASE

Toutes les valeurs indiquées dans cette Notice Produit sont basées sur des essais effectués en laboratoire. Les valeurs effectives mesurées peuvent varier du fait de circonstances indépendantes de notre contrôle.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

MISE EN EAU :

24 à 48 heures maximum après mise en œuvre. Le remplissage doit être effectué de façon continue et sans interruption, afin de se prémunir contre les traces et nuances de teinte sur le revêtement en cours de durcissement.

Maintenir humides les parois si la durée de remplissage du bassin excède 24 heures.

Lors du premier remplissage après réalisation du revêtement, le pH s'élève

au-dessus de la valeur requise pour une eau de piscine.

Ce phénomène est naturel avec un revêtement à base de liant hydraulique et

il dépend de l'eau de ressource (pH et minéralité) et des dimensions de la piscine.

Afin de permettre la cure et le durcissement du revêtement encore jeune :

- N'effectuer aucun traitement chimique de l'eau pendant la première semaine suivant le remplissage.
- Mettre en marche la filtration en continue jusqu'à obtenir une eau claire.
- Procéder ensuite uniquement à la désinfection de l'eau à l'aide de galets de chlore pendant les semaines suivantes (3 à 6 semaines, jusqu'à stabilisation du pH; délai variable selon les caractéristiques de l'eau de ressource).
- Ensuite, la régulation du pH peut être démarrée, en veillant également à contrôler et ajuster, si nécessaire, la minéralité de l'eau.

LIMITATIONS

PRECAUTIONS D'ENTRETIEN :

Le présent chapitre comporte quelques conseils mais

ils ne sauraient en aucun cas se substituer aux règles de l'art en vigueur auxquelles les différents intervenants doivent se conformer.

La qualité de l'eau de ressource et le traitement associé à l'eau de la piscine sont de la responsabilité du maître d'ouvrage.

Il doit s'assurer de la compatibilité des systèmes et matériaux mis en œuvre

(revêtement silico-marbreux, revêtement à base de liant hydraulique, pièces scellées, accessoires...).

De nombreux sites spécialisés (guides piscines, piscinistes, produits de traitement...) sont consultables sur Internet. Ils sont une source d'informations et d'aide précieuses.

Quelques conseils concernant le traitement et l'entretien des piscines :

- Les recommandations générales pour un traitement optimisé de l'eau des piscines conseillent de maintenir l'eau à son équilibre calco-carbonique.
A titre indicatif :
pH de l'ordre de 7,2 à 7,7
TAC entre 10 et 20°F
TH entre 15 et 25°F
Teneur en sulfate inférieure à 200 mg/L
- Avant toute chose, vérifier que l'eau destinée au remplissage du bassin (eau de ressource) soit conforme pour une utilisation en piscine et qu'elle reste compatible avec les revêtements de type silico-marbreux. Les eaux de forage et eaux de source servant au remplissage du bassin doivent faire l'objet d'une attention toute particulière : une analyse préalable est indispensable afin d'en connaître les caractéristiques suivantes : pH, TAC, TH, teneur en sulfate, teneur en fer ...
- N'utiliser que des produits de traitement «spéciaux piscines», au dosage préconisé par le fabricant.
- Ne pas mettre les produits concentrés (désinfectants, produits de correction du pH, ...) en contact direct avec le revêtement. Par exemple, ne pas les verser le long des parois ou les laisser se dissoudre sur le fond.
- Les traitements «chocs» peuvent dégrader le revêtement.
- Certains systèmes de traitement d'eau de type électrolytique peuvent tacher le revêtement : se renseigner

gner auprès du fabricant.

- Ne pas utiliser de sulfate de cuivre comme anti-algues et de l'acide chlorhydrique pour le nettoyage des bassins.
- En cas d'eau faiblement minéralisée, il est nécessaire de prévoir une re-minéralisation afin de permettre un bon traitement de l'eau tout en assurant la durabilité du revêtement.
- En cas d'eau fortement minéralisée, l'utilisation éventuelle de détartrants fortement acides doit être limitée aux zones présentant des dépôts sur le revêtement. Elle devra en outre être maîtrisée (utilisation préférentielle de produits en gel pour éviter les risques de coulure, respect de la dilution, du temps de contact avant rinçage, conformément aux prescriptions du fabricant), afin de permettre l'élimination des dépôts sans dégradation du revêtement.
- En cas de régulation automatique du pH (couramment couplé au système de désinfection par électrolyse au sel), s'assurer des réglages et de l'étalonnage régulier de l'appareil. A défaut, une injection excessive de correcteur de pH peut entraîner une chute du pH et une déminéralisation de l'eau, susceptibles de dégrader le revêtement.
- Comme tous les mortiers en environnement similaire, le **Sikagard® Katymper Piscine** peut être sujet aux développements de micro-organismes (algues, champignons, etc) qui se manifestent parfois par l'apparition de taches de différentes couleurs (brunes, grises, vertes, etc). Ces proliférations de micro-organismes sont provoquées par des agents extérieurs et nécessitent un traitement adapté (algicide, biocide, bactéricide, etc).
- Pour le nettoyage du revêtement existant, ne pas utiliser d'outillage métallique (brosse, raclette, ...) : risque de dépôt de particules de fer engendrant des traces de rouille par oxydation.
- Le ponçage du **Sikagard® Katymper Piscine** apporte un aspect type marbré, nuancé.

ÉCOLOGIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Avant toute utilisation de produit, les utilisateurs doivent consulter la version la plus récente de la fiche de données de sécurité correspondante. Pour obtenir des informations et des conseils sur la manipulation, le stockage et l'élimination en toute sécurité des produits chimiques, les utilisateurs doivent consulter la fiche de données de sécurité (FDS) la plus récente contenant les données physiques, toxicologiques, écotoxicologiques et autres données relatives à la sécurité. Nos FDS sont disponibles sur www.quickfds.com et sur le site www.sika.fr

INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION

QUALITÉ DU SUPPORT / PRÉTRAITEMENT

Le support doit être sain, cohésif, propre, dépoussiéré et débarrassé de toute substance pouvant nuire à l'adhérence du **Sikagard® Katymper Piscine** (laitance, huile de décoffrage, traces de peinture, ...). Les supports présentant des défauts de planéité ou des défauts de surface (bullage, nid de graviers, épaufrures, ...) doivent être re-profilés ou réparés à l'aide

d'un mortier adapté de la gamme **SikaTop®**.

Les angles rentrants doivent être arrondis par une gorge réalisée en mortier au **SikaTop®-122 FR** par exemple.

Ne pas utiliser le **Sikagard® Katymper Piscine** pour la réalisation des gorges (risque de fissuration lorsque l'épaisseur dépasse 20 mm).

Gobetis :

- La veille de la mise en œuvre, humidifier le support à refus. Éliminer l'eau en excès : les supports ne doivent pas être ressuyants.
- Confectionner un gobetis constitué de 6 litres de solution **SikaLatex® 360** (4 litres d'eau + 2 litres de **SikaLatex® Pro**) à gâcher avec un sac de 25 kg de **Sikagard® Katymper Piscine** et du sable 0/4 mm à raison de 5 kg environ.
- Appliquer le gobetis sur les supports : à la brosse, à la truelle ou par projection.
- Laisser tirer le gobetis avant application du **Sikagard® Katymper Piscine** : il doit être dur à l'ongle.
- Nota 1 : au sol, l'application du gobetis est facultative pour les dallages bétons ayant reçu une finition structurée au balai brosse.
- Nota 2 : l'utilisation d'une barbotine suivie de l'application du **Sikagard® Katymper Piscine** en frais sur frais n'est pas recommandée : faible adhérence de l'enduit si la barbotine a déjà séché, risques de remontées de barbotine, ...

MÉLANGE

- Matériel de mélange : bétonnière ou machine à projeter les enduits.
- Quantité d'eau de gâchage : 4,5 à 5 litres d'eau par sac de 25 kg (selon la température et la consistance recherchée).
- Respecter la quantité d'eau de gâchage.
- Ne pas prolonger le malaxage de façon excessive.

APPLICATION

APPLICATION DE L'ENDUIT KATYMPER PISCINE :

- Humidifier à refus le support (gobetis sec ou dallage béton balayé). Éliminer l'eau en excès : les supports ne doivent pas être ressuyants.
- Appliquer le **Sikagard® Katymper Piscine** sur une épaisseur minimale de 8 mm, manuellement (à la truelle ou à la taloche) ou mécaniquement avec une machine à projeter les enduits.
- En vertical, descendre l'enduit sur le sol sur une largeur de 20 cm environ, afin d'assurer la continuité avec l'application en partie horizontale.
- Au sol, appliquer le **Sikagard® Katymper Piscine** par bandes contiguës de 50 cm de largeur environ, des parois vers le centre du radier.
- Dresser le **Sikagard® Katymper Piscine** avec une lisseuse et uniformiser les passes contiguës.
- Attendre que le produit commence à tirer (le produit vire au mat et ne s'enfonce plus sous la pression du doigt), puis « frotter » la surface avec une taloche éponge légèrement humide et régulièrement rincée. (tenir à disposition un seau d'eau propre, posé sur un carton afin de ne pas marquer le revêtement).
- Ne jamais « remouiller » le revêtement **Sikagard® Katymper Piscine** : risque de formation de taches blanches.
- A l'avancement, chasser les éventuelles poches d'air

Notice Produit

Sikagard® Katymper Piscine
Novembre 2025, Version 01.04
020701010010000024

occlus et recharger ponctuellement en enduit, si nécessaire.

- Veiller à obtenir un aspect homogène et régulier.
- Après passage de la taloche éponge, laisser légèrement tirer et éliminer le grain ressorti en surface en frottant les parois avec une balayette à poils nylon souple ou une taloche éponge neuve et sèche, jusqu'à obtention du parement désiré.

FINITION :

- Pour obtenir une finition encore plus lisse, procéder le lendemain à un ponçage superficiel (écrêtage) à l'aide d'une ponceuse excentrique munie d'un papier abrasif grain 120. Ce léger ponçage peut être effectué 24h après l'application du **Sikagard® Katymper Piscine** (durée d'attente variable en fonction des conditions climatiques). Rincer les surfaces poncées au jet d'eau pour éliminer les poussières.
- S'assurer que le délai de remise en eau du bassin pourra être impérativement respecté (soit 24 à 48 heures maximum après la fin de l'application du **Sikagard® Katymper Piscine**).

APPLICATION D'UNE PROTECTION COMPLEMENTAIRE:

- Nous recommandons l'application d'une couche de protection **Sikagard® Protection Piscine** sur l'enduit **Sikagard® Katymper Piscine**, en rénovation comme en neuf. Cette imprégnation incolore, prête à l'emploi, protège et renforce le revêtement vis-à-vis des agents agressifs, améliore la résistance aux tâches, limite la prolifération des algues, ravive les couleurs d'origine....
- Pour l'application du **Sikagard® Protection Piscine**, se reporter à sa notice produit.

ASPECT FINAL DE L'ENDUIT Sikagard® Katymper Piscine:

- L'aspect final du revêtement présentera des différences de nuances liées à la nature des charges silico-marbreuses ainsi qu'à la méthode de mise en oeuvre.

NETTOYAGE DES OUTILS

A l'eau avant durcissement du produit.

RESTRICTIONS LOCALES

Veillez noter que du fait de réglementations locales spécifiques, les données déclarées pour ce produit peuvent varier d'un pays à l'autre. Veuillez consulter la Notice Produit locale pour les données exactes sur le produit.

INFORMATIONS LÉGALES

Les informations, et en particulier les recommandations concernant les modalités d'application et d'utilisation finale des produits Sika sont fournies en toute

bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que Sika a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales, conformément aux recommandations de Sika. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou recommandations écrites, ou autre conseil donné, n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés, ni aucune garantie de conformité à un usage particulier, ni aucune responsabilité découlant de quelque relation juridique que ce soit. L'utilisateur du produit doit vérifier par un essai sur site l'adaptation du produit à l'application et à l'objectif envisagés. Sika se réserve le droit de modifier les propriétés de ses produits. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos conditions générales de vente et de livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la Notice Produit correspondant au produit concerné, accessible sur internet ou qui leur sera remise sur demande.

SIKA FRANCE S.A.S.
84 rue Edouard Vaillant
93350 LE BOURGET
FRANCE
Tél.: 01 49 92 80 00
Fax: 01 49 92 85 88
www.sika.fr

Sika Automotive France SAS
Z.I. des Béthunes, 15, rue de l'Equerre,
CS40444 Saint Ouen l'Aumône
95005 Cergy Cedex - France
Tél.: 01 34 40 34 60
www.sika.fr

SikagardKatymperPiscine-fr-FR-(11-2025)-1-4.pdf

Notice Produit
Sikagard® Katymper Piscine
Novembre 2025, Version 01.04
020701010010000024

